



Déclaration lors de la plénière CSE du 21/03/19 sur le projet évolutions des STF de NPDC et Picardie



Lille, le 21 mars 2019

Mr le Président,

Vous nous présentez ce jour un dossier sur les évolutions des STF de NPDC et Picardie.

Dans un premier temps, nous ne pouvons que dénoncer les méthodes de groupe de travail et de pré-information en CHSCT qui n'avaient pour but que de shunter les dispositifs réglementaires et démocratiques en 2018.

En effet comment limiter les RPS des salariés en faisant des annonces néfastes qui prévoient de bousculer leur vie, dans des groupes de salariés choisis ?

Et de plus, cela sans avoir consulté au préalable les responsables de la prévention des risques qui étaient les mandatés CHSCT ?

En 2018 par exemple sur le site de Lille TER, sans consulter le CHSCT et suite à la tenue de vos groupes de travail, vous avez mis en place des nouveaux horaires. S'en ait suivi un mouvement de grève, preuve de l'hostilité des cheminots face à vos méthodes et vos projets. Un délit d'entrave au CHSCT a même été constaté et il coure toujours ...

Ce que nous percevons ici, c'est votre aversion d'avoir à faire avec les organisations syndicales et leurs représentants élus. Notons ici que la participation aux élections professionnelles est supérieure aux élections présidentielles, preuve que les représentants du salariat ont une meilleure audience que les représentants du patronat...

Le passage en force n'augure rien de bon, nous y voyons d'ailleurs des lacunes graves. Comme la mise en place de nouvelles organisations au premier janvier de cette année et présentée le 21 mars !

Aussi, pourquoi y a-t-il une telle différence d'avancée sur le projet entre la futur-ex-STF Picardie et la futur-ex-STF NPDC ? En Picardie, les nouveaux postes créés sont déjà tenus alors qu'en NPDC on envisage seulement de reclasser les agents qui perdent leur poste.

Pourquoi un poste de programmeur TNPDC en 2018 a-t-il disparu ? L'absence quelconque de l'agent ne peut répondre à cette question, c'est un copier-coller honteux car la productivité, qui est votre définition de la suppression de personnel, passe de -2 à -3 !

Pourquoi les programmeurs et les REX flotte passent en forfait jour, alors qu'actuellement ils sont soumis à un tableau de service ? L'accord forfait jour que nous n'avons pas signé, ne rend pas ces postes éligibles puisqu'ils ne répondent pas aux critères d'autonomie et que ce ne sont pas des postes opérationnels !

Pour les lillois, vous allez malgré tout trop vite bien que vous annonciez prendre le temps ! Vous n'appliquez pas comme il faut le RH 910 ! Pour rappel il est question d'humains, vous savez ce que vous appelez le volet H !

Le volume de la flotte HDF va augmenter avec l'intégration des Intercités. Le nombre de programmeurs reste constant, comment expliquer cette productivité qui ne sera pas palliée par la digitalisation ?

Pour les GOF et le COP quel est l'intérêt de les rapprocher si les GATER sont à l'autre bout de la table ? Vous justifiez l'intérêt de leur rapprochement géographique pour travailler l'un à côté de l'autre, alors que ce ne sera pas le cas d'après le dossier de transfert du COP de paris Nord ?

Concernant le fonctionnement dans ce nouveau CSE, la présentation faite en CSSCT a été trop rapide et succincte, sans prendre en compte les risques psychosociaux et les conditions de travail.

Vous réduisez les effectifs (productivité) sans prendre en compte la charge de travail et cela de façon unilatérale.

Votre refus de répondre à la CGT sur sa demande de travailler sur les cadres d'organisation (anciennement DP organigramme) du THDF en corrélation avec la charge par sites le prouve !

Comment avoir une réflexion comprise et construite par les salariés avec ce passage en force ?

Encore une fois, vous dites prendre le temps nécessaire alors que vous avez attendu la mise en place des CSE et vous appliquez des changements dès le 1er janvier 2019 !

Merci de votre écoute, en espérant que vous comprendrez que l'on apprend à nos enfants qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation ! nous rajouterons que la lumière n'éclaire que celui qui la porte !